

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP. : — " 6 " 11 " 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	VILLENEUVE-SUR-LOT	10 h. 28 ^m matin.	AGEN
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	PÉRIGUEUX
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	BORDEAUX
					PARIS
					12 h. 45 ^m matin.
					4 » 39 » »
					» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 12 Mai.

On connaît la réponse de lord Derby à la circulaire du prince Gortchakoff qui annonçait la résolution de la Russie d'intervenir à main armée en Turquie. Cette réponse a surpris et quelque peu inquiété par la vigueur de ses déclarations. Le ministre anglais ne se contente pas de réfuter les arguments que le grand chancelier avait cru pouvoir tirer du protocole, il ne rappelle pas seulement qu'une guerre est un moyen douteux d'améliorer la condition des chrétiens soumis à la Porte, il accuse directement le gouvernement du tsar de violation des traités. On a surtout remarqué les paroles qui terminent la dépêche : « Il est impossible, écrit lord Derby, de prévoir des conséquences d'un acte pareil. Le gouvernement de Sa Majesté se serait volontiers abstenu de présenter aucune observation à ce sujet, mais le prince Gortchakoff paraissant supposer que la Russie agit dans l'intérêt de la Grande-Bretagne et des autres puissances, le cabinet se croit obligé d'affirmer, d'une manière également nette et également publique, que la résolution du gouvernement russe ne saurait avoir ni son concours, ni son approbation. »

Il est certain que si le cabinet de Saint-Petersbourg avait provoqué ce désaveu en persistant à se donner pour le mandataire virtuel des puissances, le cabinet de Londres ne se serait pas fait faute d'accentuer sa protestation. L'Angleterre, en outre, en déclarant que la Russie s'est mise en dehors du concert européen, a pris elle-même position. Elle fait comprendre qu'elle réserve ses décisions ultérieures.

Toutefois, d'après le *Temps*, qui traduit fort bien l'opinion dominante dans le monde parlementaire et diplomatique, la dépêche de lord Derby a été mal comprise lorsqu'on a cru y lire des menaces. Notre impression personnelle avait été très-mauvaise; mais suivant le *Temps*, la politique anglaise reste ce qu'elle était, une politique d'observation, résolue à n'intervenir ni pour ni contre les Turcs, et à n'agir que dans le cas où les intérêts anglais paraîtraient menacés. La nature des forces militaires de l'Angleterre, aussi bien que l'état de l'opinion chez elle, lui fait une loi absolue de limiter son intervention à une action maritime, et cette action maritime elle-même à des circonstances qui n'ont aucune chance de se présenter. La Russie sait trop bien qu'elle trouverait l'Angleterre à Constanti-

nople pour s'aventurer jusque-là, et l'Angleterre sait trop bien son impuissance à empêcher l'occupation de la Bulgarie pour se compromettre par des démonstrations condamnées à rester isolées, ou par des déclarations comminatoires condamnées à rester vaines. Le cabinet anglais vient de clore sa longue campagne diplomatique par un document qui définit sa position et qui lui assure sa liberté éventuelle.

Cette appréciation est confirmée par le débat qui vient d'avoir lieu à la Chambre des communes. Il y a un point très-important dans la réponse du ministre de l'intérieur. « Le tsar a déclaré, a dit M. Cross, qu'il n'a aucun dessein sur Constantinople. S'il tient sa parole, il n'y aura pas conflit avec l'intérêt anglais. » Cette déclaration avait été faite souvent par la presse anglaise. Venant d'un ministre, elle acquiert une importance sérieuse.

Une nouvelle importante arrive de Rome. Le projet de loi sur les abus du clergé, présenté par M. le ministre Mancini, a été repoussé par le Sénat, par 105 voix contre 92. L'opposition très-vive déjà que le projet de M. Mancini avait rencontré devant la Chambre des députés s'est accrue devant le Sénat. En vain M. Mancini avait-il, par sa circulaire aux procureurs généraux, essayé d'agir sur l'opinion. Le bon sens, un reste de vraie liberté, et sans doute aussi une déférence inavouée mais profonde pour la papauté et un opiniâtre respect de la religion catholique l'ont emporté sur les détestables suggestions du ministère. Placés entre les conseils si graves adressés par Pie IX dans l'allocution du 12 mars et les menaces de démission de M. Mancini, les sénateurs italiens ont, en majorité, fini par préférer satisfaire les vrais sentiments de leur pays que les passions impies du parti révolutionnaire; ils ont tenu plus de compte des réclamations des catholiques des deux mondes que des clameurs des amis de M. Petrucci et des adjurations de M. Mancini. Nous ne pouvons prévoir le résultat du vote émis par le Sénat; mais il nous sera permis, dit le *Français*, de faire remarquer qu'il renferme une leçon bien sévère.

On lit en tête du *Journal officiel* de lundi :

Le Gouvernement de la République ayant résolu d'observer une stricte neutralité dans la guerre qui vient d'éclater entre la Russie et la Turquie, croit devoir rappeler aux Français

résidant en France ou à l'étranger qu'ils doivent s'abstenir de tout fait qui, commis en violation des lois françaises ou du droit des gens, pourrait être considéré comme un acte hostile à l'une des deux parties ou contraire à une scrupuleuse neutralité. Il leur est interdit notamment de s'enrôler ou de prendre du service, soit dans l'armée de terre, soit à bord de bâtiments de guerre de l'un ou de l'autre des belligérants ou de concourir à l'équipement ou à l'armement d'un navire de guerre.

Le Gouvernement déclare en outre qu'il ne sera permis à aucun navire de guerre de l'un ou de l'autre belligérants d'entrer et de séjourner avec des prises dans les ports ou rades de la France et de ses colonies pendant plus de vingt-quatre heures, hors le cas de relâche forcée, ou de nécessité justifiée.

Aucune vente d'objets provenant de prises ne pourra avoir lieu dans lesdits ports ou rades.

Les personnes qui contreviendraient aux défenses susmentionnées ne pourraient prétendre à aucune protection du Gouvernement ou de ses agents contre les actes ou mesures que les belligérants pourraient exercer ou décréter, et seront poursuivies, s'il y a lieu, conformément aux lois de l'Etat.

SÉNAT

Séance du 7 mai.

Un instant les couloirs du Sénat présentent une grande animation. Les reporters de la presse sont à leur poste. Et cependant, il n'y a à l'ordre du jour de la séance que des questions sérieuses, une convention consulaire avec la Grèce et les chemins ruraux. Ce n'était évidemment pas cela qui piquait sa curiosité. Mais on avait parlé d'une demande d'interpellation de M. de Franclieu ou de M. Chesnelong, en réponse à l'interpellation de la Chambre des députés. Il n'en fallait pas davantage pour attirer l'attention. Bientôt le bruit s'est répandu que M. de Franclieu avait consenti à ajourner sa demande d'interpellation afin de permettre aux différents groupes de la droite de se concerter à ce sujet. Immédiatement les amateurs d'émotions parlementaires ont quitté la salle du Sénat, et la séance s'est poursuivie au milieu du calme le plus profond.

Discussion de la loi municipale

Le *Journal des Débats* constate que le projet de loi sur l'organisation municipale est très satisfaisant. Il est inspiré, dit-il, par un sentiment vraiment libéral, et les droits du pouvoir central y sont réservés dans une juste mesure. C'est dire qu'il ne plait pas aux intransigeants, et moins encore aux bonapartistes qui font assaut de radicalisme avec les pires radicaux,

afin de prouver que l'empire a seul le droit de conserver à l'Etat quelque autorité, attendu qu'il est franchement autoritaire et même quelque chose de plus. Quant à la République, on la condamne à être anarchique, sinon elle manquerait à tous ses principes. Telle est la thèse qu'a soutenue à force d'interruptions et d'explications personnelles, M. Robert Mitchell; ce sont les procédés de discussion des bonapartistes; ils ne peuvent suivre un raisonnement qu'à force de coups de fouet donnés aux autres et à eux-mêmes.

Le *Temps* fait justement remarquer que toute l'idée bonapartiste consiste à enfermer les gens dans ce dilemme : anarchie ou despotisme : la notion de la liberté légale, de la conciliation cherchée consciencieusement entre les droits de l'Etat et ceux de la commune ou de l'individu, est trop mesquine pour ces esprits altiers qui commencent par l'extinction du paupérisme pour aboutir au Deux-Décembre.

Dans la séance de lundi, la Chambre des députés a continué la discussion de cette loi municipale qui, nous l'avons dit, mettra un terme aux manœuvres électorales des candidats qui promettent aux petits hameaux de les faire ériger en communes.

A la fin de cette séance, petit incident curieux : un député de la gauche, M. Viette, avait promis de faire lire à M. Mitchell l'écrit dans lequel, à la vue des malheurs de la France, il s'était, en 1871, avoué repentant d'avoir cru aux promesses décevantes de l'Empire; il l'apportait et voulait en faire la lecture à la tribune; mais M. Grévy y a mis le holà! La Chambre se sentant d'humeur légère, a pris parti pour M. Viette, et ce n'est pas même du second coup que le président l'a pu persuader des inconvénients et même du peu de convenance de ces petites guerres de collègue à collègue et de parti à parti. Nous en croyons M. Viette sur parole, d'autant plus volontiers que nous n'ignorons pas l'existence de l'écrit qu'il apportait, et nous ne voyons pas pourquoi M. Mitchell se défend d'avoir eu des sentiments qui lui font de l'honneur. Il s'en défend avec tant de vivacité, qu'il a encore trouvé le moyen d'être rappelé à l'ordre.

Sur l'article 29, un amendement de M. Talandier, qui aurait étendu à toutes les communes le droit d'élection par les conseils municipaux des maires et adjoints, a été repoussé, mais à 33 voix de majorité seulement. Au contraire, le paragraphe du même article sur lequel M. Talandier réclamait la suppression de l'interdiction de tout traitement pour les maires, adjoints et conseillers municipaux, a été maintenu intégralement, par 353 voix contre 87.

La séance du lendemain, au lieu d'être consacrée à la suite de la discussion, a donné lieu à des scènes de tapage, plus scandaleuses encore que toutes celles auxquelles les bonapartistes se sont déjà livrés. La *République française* qualifie ces scènes de *polissonneries*.

Voici comment s'exprime le *Journal des Débats*, qui est assurément le plus modéré et le plus littéraire des journaux d'Europe dans l'expression de ses idées :

M. Paul de Cassagnac a secoué le désordre autour de lui. Un profond sentiment de tristesse restera dans l'âme de ceux qui l'ont entendu. Sous prétexte de faire connaître à la Chambre des articles de journaux qui ont insulté le gouvernement russe, il a, pour la vingtième fois peut-être, accusé la République et les republicains de faire le malheur de la France et de lui enlever maintenant toutes les alliances. Mais dans quel style, avec quelle injurieuse injustice, par quels abus de la pensée et du langage! « Retirez ces insinuations, lui dit M. Grévy et par deux fois : d'abord parce que la chose n'est pas vraie, et ensuite parce que vous outragez la République! » l'orateur, fidèle à son procédé habituel, ne faisait mine de céder à l'avertissement que pour aggraver la signification et rendre plus étendue la portée de ses paroles. La droite était loin de l'approuver tout entière. Les gens sages comme M. Keller, gardaient le silence.

Mais où le tumulte est arrivé à son comble, c'est quand M. de Cassagnac, a prétendu que, sous la Commune, on s'indignait à droite contre les assassins et à gauche contre les otages.

La Chambre bouillonnait d'impatience et de colère. Bon nombre de députés refusèrent alors d'en entendre davantage. Quelques-uns voulaient que l'orateur fit des excuses. Des excuses! Vous entendez déjà la réponse. M. de Cassagnac n'a point fait d'excuses; mais avec une fermeté tout à fait remarquable, le président l'a obligé à retirer ses paroles. Il n'en retirait que les mots et il voulait en garder la pensée. « Vous ne retirerez pas seulement le mot, mais la pensée elle-même. — C'est de l'inquisition! crie une voix. — Non, c'est de la justice! — Je la retire donc, mais je laisse à l'opinion le soin de juger dans quelle condition j'y ai été réduit. » M. Grévy a encore relevé ces paroles et les a fait corriger par leur auteur.

Peut-être M. de Cassagnac croira-t-il qu'il a joué le rôle d'un Manuel. Ah! ce n'est pas ce qu'en pensera le pays, que tant de scènes de violence fatiguent à l'extrême, et qui a pourtant un si impérieux besoin de repos.

L'expression de ce que le pays pense ne s'est pas fait attendre. M. Martel n'a prononcé que quelques phrases, mais d'un accent qu'animait une indignation sur laquelle personne ne s'est mépris. La Chambre l'acclamait à chaque mot. « Pour poursuivre les articles dénoncés, la loi veut qu'il y ait des plaintes déposées au nom du gouvernement attaqué ou insulté; il n'y a pas eu de plaintes. Ces articles émanent d'un mauvais citoyen; il n'y a que de mauvais citoyens qui... » Ici la Chambre a été au-devant de la parole de M. Martel. Des salves répétées d'applau-

dissements lui répondaient. Il continue : « Pourquoi le Pays s'est-il empressé de reproduire ces articles coupables ? Dans les circonstances où nous sommes, était-il bon de les propager ? Y a-t-il du patriotisme à le faire à la tribune ? Je vous pose la question, à vous d'y répondre. »

On n'a pas écouté M. de Cassagnac balbutiant sa réponse, et la majorité tout entière est venue serrer la main du garde des sceaux.

La loi municipale ne touche guère à ce qu'il parait, ceux qui l'interrompent par de semblables intermèdes. Le scandale est l'unique aliment de leur pensée, et le bruit pour le bruit le plus grand de leurs plaisirs. C'est la première fois, depuis que le nouveau Parlement est ouvert, que l'on a vu M. Grévy obligé de déclarer qu'il allait se couvrir et suspendre la séance. Mais le pays ne s'y trompera pas. Lorsqu'il lira les récits de cette séance et que le Journal officiel lui aura fait connaître toutes les paroles qui ont retenti, il ne doutera plus du parti pris par la minorité bonapartiste de ne pas laisser à la France un moment de repos.

La séance de mardi dernier à la Chambre des députés, n'a été qu'un long ouragan. Voici ce qu'on lit dans l'Echo universel :

Le parti bonapartiste éprouvait le besoin de faire « du tapage » ; il s'était tenu tranquille depuis quelques jours ; il est clair qu'il manquait à son mandat. Il a, hier, rattrapé le temps perdu.

Tous les interrupteurs de profession étaient à leur poste : Tristan-Lambert, Janvier de la Motte, Raoul Duval, Paul de Cassagnac avaient préparé leur petite scène à propos de deux questions adressées à M. le président du conseil et à M. le garde des sceaux, l'une sur la destitution de la sœur de Saint-Léger, et sur la révocation du maire de cette commune, l'autre sur un article de la Sentinelle de Nancy. Si nous trouvons dans cette triste séance d'hier un motif de nous réjouir, ce serait assurément de voir la déconsidération dont se couvre le parti bonapartiste. Il est évident que des hommes qui déclarent dans leurs journaux qu'ils sont venus à la Chambre pour « faire du tapage », ne peuvent qu'inspirer à l'opinion publique des sentiments de dégoût, et le parti républicain n'aurait qu'à laisser les bonapartistes poursuivre la série de leurs scandales pour assister à l'effondrement de plus en plus complet de ce parti. Mais il ne peut être admissible que quelques représentants viennent ainsi troubler les débats parlementaires, qu'ils transforment une assemblée en club et des discussions sérieuses en scènes de pugilat. Il n'est pas tolérable qu'un parti de brouillons empêche la Chambre de traiter les affaires du pays et essaie d'avilir, par des violences odieuses, le régime parlementaire.

Il est temps de mettre fin à de pareils débordements. Hier, on a vu quelques énergumènes insulter la majorité, le ministère et le président de la Chambre, M. Jules Grévy a tenu tête à l'orage, il a prononcé des rappels à l'ordre, il a donné de sévères leçons à MM. de Cassagnac, Tristan-Lambert et Janvier de la Motte ; il a même menacé de suspendre les délibérations si le parti du tapage persévérait à empêcher toute discussion sérieuse ; mais il est bien évident que M. Jules Grévy, malgré sa bonne volonté, malgré sa fermeté, n'était pas suffisamment armé pour mettre un terme à cette orgie d'interruptions et d'injures. La Chambre a le droit d'examiner sérieusement si elle ne doit pas introduire des modifications dans son règlement. Dans l'intérêt de l'ordre et de l'expédition des affaires qui intéressent le pays, elle doit examiner si elle peut, par des dispositions plus sévères, empêcher le retour de scènes qui révoltent la cons-

science publique.

Quant au parti bonapartiste, il s'est montré hier sous son véritable jour, car il a tenu à accentuer encore son programme, consistant uniquement à faire des esclandres. On a pu pendant ces derniers mois, juger sa valeur et apprécier son mérite. Lorsqu'un projet de loi sérieux est soumis aux délibérations de la Chambre, lorsqu'il s'agit de discuter le budget, les bonapartistes disparaissent ; il semble qu'ils n'existent plus ; ils n'ont pas un homme capable de traiter les questions importantes, de donner un avis sur tel ou tel projet de loi, de défendre une opinion ou une doctrine ; ils n'étudient pas ; les affaires municipales ou financières les laissent indifférents ; ils ne les comprennent pas, et, lorsqu'ils veulent attirer sur eux l'attention, ce n'est pas en prononçant des discours raisonnables et intéressants, mais c'est en provoquant des questions broyantes sur un incident politique et en cherchant à soulever du tumulte par la grossièreté de leur langage.

Voilà le parti qui aspire à gouverner la France, qui prétend s'attirer les sympathies du pays.

On comprend que la France répudie, en toute occasion, ces tristes chevaliers du scandale, ces amateurs de l'insulte ; mais il ne faudrait pas que les affaires du pays souffrissent des entreprises dirigées par les bonapartistes pour entraver les débats du Parlement.

On lit dans le Bien public :

On a vu à nos dernières nouvelles, que les gauches se sont préoccupées des moyens de prévenir le retour des scènes scandaleuses dont la Chambre des députés a été le théâtre mardi dernier. Il est probable que, par une modification de son règlement, la Chambre donnera au président le pouvoir de réprimer d'une manière prompt et efficace le désordre bonapartiste aussi souvent qu'il se produira. Les habitudes des tapageurs de l'Appel au peuple sont connues. Ils commencent par rendre toute discussion impossible dans les Assemblées délibérantes ; puis un jour, un des sabreurs du parti dit, en parlant des représentants de la nation : « Ces gens-là font trop de bruit, je vais chercher la garde. » Et, de fait, une partie de l'Assemblée est incarcérée à Mazas. Cette tactique a réussi le 2 décembre 1851 ; mais un peuple averti en vaut deux. Nous avons le ferme espoir que la Chambre saura enlever aux bonapartistes jusqu'à l'envie de recommencer.

Les journaux bonapartistes annoncent qu'à l'issue de la séance dans laquelle a parlé M. Paul de Cassagnac, le député du Gers a reçu la carte de l'ambassadeur de Russie et de tout le personnel de l'ambassade. Ce renseignement est inexact.

On n'aurait pas compris, en effet, que le prince Orloff adressât une carte au député bonapartiste, alors que le garde des sceaux, dans cette même séance, avait flétri l'article lu à la tribune.

Nous sommes en mesure d'affirmer que M. le prince Orloff ne connaissait pas le discours de M. Paul de Cassagnac lorsque sa carte a été déposée au journal le Pays ; qu'il ne l'aurait pas fait déposer s'il avait connu ce discours.

Mais il est d'habitude constante à l'ambassade, de déposer des cartes dans les journaux qui publient des articles favorables à la Russie. Le Pays n'a donc pas été plus favorisé que les autres journaux.

La Nation emportée par son zèle anti-patriotique, déclare que cette démarche « témoigne des sentiments que le gouvernement russe porte à la République. » Elle voudrait faire jouer à M. le prince Orloff un rôle indigne du caractère élevé de l'ambassadeur de Russie : mais les explications dans lesquelles nous sommes entrés prouvent combien la Nation s'est grossièrement trompée sur les sentiments de l'ambassadeur de Russie, et ses réflexions sont blessantes pour le prince Orloff qui est un des amis les plus chauds du gouvernement de la République.

(ECHO UNIVERSEL)

L'ambassadeur de Russie et tout le personnel de son ambassade ont envoyé leurs cartes au garde des sceaux, qui avait flétri avec tant d'énergie les outrages dont S. M. l'empereur de Russie avait été l'objet et ont fait la même démarche auprès de M. Grévy, le président de l'assemblée, qui s'était associé à cette protestation indignée.

(TEMPS)

M. Leblond et la Commune.

M. Leblond, député de la Marne, attaqué, le 3 mai 1877, les écoles religieuses en disant notamment qu'on y apprenait aux enfants « à craindre, à s'incliner devant toutes les autorités, etc. » Il nous a paru bon de faire une petite étude rétrospective sur la conduite courageuse de M. Leblond, procureur général pendant le siège de Paris.

M. Hémar, avocat général, dont nous venons de relire la déposition devant la commission d'enquête, a déclaré, le 21 août 1871, qu'ayant été chargé par M. Leblond d'instruire le procès des insurgés du 31 octobre 1870, il s'aperçut qu'on avait oublié de poursuivre Delescluze.

Il alla trouver M. Leblond et lui fit part de cette grave omission. M. Leblond répondit : « IL Y A DES RAISONS POUR NE PAS LE POURSUIVRE. »

« Je devinai, déclara M. Hémar, quelles pouvaient être les raisons, et je m'abstins de les lui demander. »

« Lesquelles ? interrogea M. le président de la commission. »

« — Mon Dieu, répondit M. Hémar, d'anciennes relations de clientèle entre M. Leblond et M. Delescluze !... »

« Je dois dire, ajouta M. Hémar, que je sortis navré de ma conversation avec M. Leblond. — »

« M. Leblond me parut fort triste, très-humilié de ne pouvoir remplir ses devoirs de magistrat... »

« IL SEMBLAIT CÉDER A UNE AUTORITÉ DEVANT LAQUELLE IL DEVAIT S'INCLINER... Il y avait parti-pris très-arrêté de soustraire à l'action de la justice les notabilités démagogiques, dont avant le 4 septembre, on avait accepté la clientèle politique !... »

Voilà l'homme qui reproche aux écoles religieuses d'apprendre aux enfants à craindre, à avoir peur, à s'incliner devant toutes les autorités !... (Gazette de France).

Mgr l'évêque de Versailles est mort le 8 au matin à Rome.

Le Pape vient de recevoir environ 200 pèlerins du diocèse de Saint-Brieuc, ayant à leur tête leur évêque, Mgr David, qui a lu une adresse de fidélité. Le Pape a répondu par un éloge des catholiques bretons. Il a en-

suite parlé des maux que cause la révolution à l'Eglise et à la société.

Les pèlerins d'Agén, au nombre de cent trois, qui se rendaient à Rome, étaient arrivés lundi à Marseille. Mgr Place était allé à la gare recevoir Mgr Fonteneau, évêque d'Agén, et le condit dans sa voiture au palais épiscopal.

A neuf heures, les pèlerins étaient réunis dans le sanctuaire de Notre-Dame de la Garde ; le bourdon saluait leur arrivée. Mgr l'évêque d'Agén, assisté de M. le chanoine Gross, secrétaire de l'évêché de Marseille, célébra la messe de communion. Avant de donner le salut, Sa Grandeur a prononcé une allocution, et a annoncé que le soir, à sept heures, les pèlerins assisteraient au Mois de Marie de saint Joseph. Les pèlerins partirent pour Rome, mardi matin.

La fête de Jeanne d'Arc fut célébrée lundi soir à Orléans avec l'éclat habituel.

L'empereur du Brésil, accompagné du comte Bueno-Retiro, de l'amiral Lamar et du baron Itajuba, secrétaire de la légation du Brésil, M. le comte de Paris et l'amiral Jaurès assistaient à cette fête.

Le panégyrique de Jeanne d'Arc fut prononcé par le R. P. Monsabré, puis le cortège traditionnel a parcouru l'itinéraire habituel.

Derrière Mgr Dopanloup, portant la croix sous le dais, marchait l'empereur du Brésil, qui était suivi des autorités militaires et civiles.

Sa Majesté a ensuite visité les principaux monuments de la ville.

L'empereur et l'impératrice du Brésil, venant d'Orléans, sont rentrés à Paris, le lendemain à onze heures.

Mardi, à quatre heures et demie du soir, eut lieu la pose de la première pierre du collège catholique qui va être construit à Montpellier, dans le jardin attenant à l'église du couvent des Jésuites. Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, procéda à cette cérémonie, qui fut entourée du plus grand éclat, et à laquelle la musique du 2^e du génie avait bien voulu prêter son concours.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Une majorité de 33 voix, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a maintenu au gouvernement le droit de nommer les maires dans les villes et les chefs-lieux de cantons, tandis que les maires continueront à être nommés par les conseils municipaux dans toutes les autres communes. Il y a là une question d'ordre.

Comprendrait-on que le conseil municipal de Paris, celui de Lyon, et ceux de toutes les villes importantes, où forcément la démagogie a le dessus, parce que les grandes agglomérations sont le rendez-vous d'une quantité considérable de déclassés, eussent le droit, comme les petites communes, de choisir leurs administrateurs, et pussent élever ainsi en face de l'autorité souveraine un pouvoir local essentiellement dangereux pour l'ordre, et appuyé sur des masses enrégimentées par l'Internationale ? Tous les vrais conservateurs sont opposés à ce système, et ils comprennent également que, si le gouvernement n'intervient pas dans les communes ordinaires pour le choix des maires, il est utile et il est juste qu'il soit au moins représenté à chaque chef-lieu de canton en nommant lui-même le maire de ce chef-lieu.

Eh bien ! ces idées si simples et si

justes ne sont point celles des bonapartistes, ils ont voté, lundi dernier, à Versailles pour retirer toute espèce de droit au gouvernement, et pour que la démagogie siège triomphalement dans les mairies de Paris, Lyon, Marseille, etc., etc. Sous l'empire, ils se gardaient bien de vouloir de cette liberté illimitée, et ce n'est que tout à fait à la fin qu'ils se décidèrent à tenir quelque compte de la volonté des conseils municipaux.

A l'exception de deux ou trois députés, tous les bonapartistes, et notamment les trois députés du Lot, se sont unis aux radicaux les plus extrêmes de l'extrême-gauche. D'un commun accord, ils ont formé une grosse minorité contre les républicains modérés et conservateurs qui heureusement ont obtenu un avantage de 33 voix. Quelle coalition ! Elle n'est pas nouvelle, mais elle est toujours aussi édifiante. M. le comte Murat et M. Madier de Montjau, M. de Valon, M. Duportal, M. le baron Dufour et M. Naquet !

M. Teilhard, député de Figeac, a voté avec la majorité dans le scrutin sur la nomination des maires.

Jeu de la Douelle, l'inauguration du pont en fil de fer jeté sur le Lot. Après les vêpres, la population s'est rendue, processionnellement, au pont, aux abords duquel était déjà réunie une foule nombreuse accourue des paroisses voisines. Après une allocution, religieusement écoutée, malgré la pluie, qui n'a pas cessé de tomber jusqu'à la fin de la cérémonie, M. Blavier a dit les prières de la bénédiction et parcouru le pont en l'aspergeant d'eau bénite.

M. le vicaire général a pris pour texte ces paroles d'Isaïe : *Pro lapidibus ferrum asferam*, je donnerai le fer à la place des pierres.

S'adressant plus particulièrement aux habitants de Douelle, il a dit que cette cérémonie devait les intéresser, parce que ce pont était leur œuvre, l'œuvre de leur constance et de leur courage.

Mais la population chrétienne et par conséquent raisonnable de Douelle n'a garde d'oublier que, si ce pont est son œuvre, il est plus encore l'œuvre de Dieu.

En effet, qui a produit ce fer dans le sein de la terre, *ferrum e terra tollitur* ; qui a donné au feu cette irrésistible puissance qui fait s'écouler en ruisseaux enflammés ces masses si dures, qui, du sein de la pierre, fait jaillir ces flots brûlants, et en fait ce métal si utile et si fort, *lapis solutus calore, in eis vertitur*.

Sans doute, c'est l'homme qui va chercher ce fer au sein de la terre, c'est l'homme qui applique ce feu à ce minéral et le transforme ; c'est lui qui s'empare de ce métal et en fait ces canons qui tonnent sur les champs de bataille, ces cuirasses qui revêtent ces navires énormes ; c'est lui qui l'étend, pour ainsi dire à l'infini, et en fait un chemin à la vapeur ; c'est lui qui le fait servir à transmettre la pensée, avec la rapidité de l'éclair, d'une extrémité du monde à l'autre ; c'est lui qui le file, pour ainsi dire, et par lui, suspend ces ponts qui rendent les communications si faciles.

Mais cette intelligence de l'homme, cette intelligence qui l'a produite ? qui en a allumé le flambeau ? Voyez-vous le Créateur ? il a façonné un peu de terre, il en a formé cette créature si belle ; mais ce corps si parfait et si beau ne vit pas encore, Dieu souffle, sur cette face, un souffle de vie et l'homme est vivant de la vie du corps, vivant de la vie de l'intelligence : *Ins-*

piravit in faciem ejus spiraculum vite et factus est in animam viventem.

Mais, ce n'est pas tout : inilium necessarie rei vite hominis aqua, ignis et ferrum, sal, lac et panis similitagineus et mel et botrus uve et oleum et vestimentum. Ce qui est principalement nécessaire pour la vie des hommes c'est l'eau, le feu, le fer, le sel, le lait, le pain de fleur de farine, le miel, le raisin, l'huile et les vêtements. Toutes ces choses sont un bien pour les saints, mais elles se changent en maux pour les impies et les pêcheurs : hæc omnia sanctis in bona, sic et impiis et peccatoribus in mala convertuntur. Car, par suite du péché, ce qui devait servir à l'homme pour l'élever à Dieu et l'aider à remplir son service est devenu piège et tentation pour lui. Quoniam creatura Dei in odium facta sunt, et in tentationem animabus hominum, et in musculum pedibus insipientium.

Les habitants de Douelle ont compris ce danger, et ils ont voulu l'éloigner; voilà pourquoi ils ont demandé que ce pont fût purifié et sanctifié par les bénédictions de l'Eglise. Répondant à ces vœux, nous allons par cette bénédiction demander à Dieu que ce pont soit un nouveau moyen de prospérité pour cette religieuse population et que ce nouveau bienfait lui soit un motif d'un dévouement de plus en plus fidèle au Dieu qu'elle aime et qu'elle sert.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. Destanne de Bernis. Audiences des 8, 9 et 10 mai.

Affaire 1^{re} Faurie Louise, 2^e Faurie Bernard, 3^e Ausset Louise. — Vols qualifiés et compliqués par recel de ces mêmes vols.

Marie Alazard, veuve Floras, âgée de soixante-dix-sept ans, faisant à Cahors, un commerce assez considérable de noix, prit, dans le courant de l'année 1876, Louise Faurie pour servante, et lui promit 120 fr. de gages.

Marie Alazard ne tarda pas à s'apercevoir que certaines sommes d'argent disparaissaient, et, dans le mois de novembre, elle perdit tout-à-coup la clef de son armoire, qu'elle ne cessait de porter sur elle. L'ayant remplacée, elle s'empessa d'ouvrir ce meuble qui contenait toutes ses valeurs. Elle constata l'absence de 350 fr. cachés dans un bonnet; de 950 fr. en billets et en or, noués dans le coin d'un mouchoir, et d'un billet de 1,000 fr. placé dans les plis d'un drap de lit.

Marie Alazard étant tombée en syncope dans le courant du mois de novembre, se rappela que cet accident passager coïncidait avec la perte de sa clef, et qu'en tombant dans les bras de sa servante, elle avait senti que cette dernière mettait la main dans sa poche pour la fouiller.

Louise Faurie, qui prit son congé le 1^{er} janvier 1877, neuf mois après son entrée au service, et qui n'avait jusqu'à cette époque reçu que 14 fr. sur le montant de ses gages, éveilla les soupçons, et une visite domiciliaire pratiquée le 15 janvier suivant au domicile de ses parents, qui jusqu'alors avaient vécu dans la plus grande gêne, amena la découverte : 1^o de 12 coupons d'étoffes diverses, d'un coupon de mouchoirs de poche et d'un autre coupon de toile de matelas; — 2^o de 8 foulards en soie non encore ourlés; — 3^o d'une somme de 2,300 fr. composée de deux billets de 1,000 fr. et de 3 billets de 100 fr. renfermés dans un porte-feuille, lequel était caché au-dessus d'une pendule en bois.

Diverses acquisitions ont été faites par les mariés Faurie, père et mère de la prévenue, pendant les derniers mois de son séjour chez Marie Alazard, tel qu'un mobilier d'une valeur de 500 fr. qu'ils ont payé avec un billet de 1,000 fr. et d'une vigne, de 1,600 fr. sur laquelle ils ont donné un à-compte de 700 fr.

Mais comment justifier l'origine des sommes ainsi employées et des valeurs trouvées en leur possession. C'est ce que la justice vient aujourd'hui leur demander.

Des débats de cette affaire étant résulté la culpabilité des prévenus.

La fille Louise Faurie a été condamnée à 4 ans d'emprisonnement.

Faurie Bernard, son père, charpentier-cultivateur, à 5 années de la même peine.

Louise Ausset, épouse Faurie, sa mère, à 6 ans de réclusion.

Ministère public : M. Cénac.

Défenseur : M^e Pozzet.

Audience du 40 mai.

Affaire Jouve. — Attentat à la pudeur.

Cette affaire a été jugée à huis clos. Jouve, reconnu coupable, a été condamné à sept ans de travaux forcés.

Ministère public : M. de Bellegarde.

Défenseur : M^e Carbonnel.

Aux termes d'une circulaire ministérielle du 30 avril, vont être renvoyés dans leurs foyers, en congé renouvelable, et sur leur demande, les mili-

taires de l'infanterie, de l'artillerie et des compagnies d'ouvriers d'artillerie de la marine, engagés volontaires en 1873, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent et ayant accompli, en totalité ou à peu de chose près, le temps de séjour colonial réglementaire.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 30 avril 1877.

Extrait du procès-verbal.

Présidence de M. Valette.

M. L. Combarieu, secrétaire général, dépoille la correspondance et dépose les publications des diverses Sociétés.

La municipalité de Cahors avait témoigné que la Société s'occupât d'un projet de dénomination des rues de la ville. M. d'Orsay fait un rapport sur le travail de la commission chargée par la Société de préparer ce projet.

La commission a divisé la ville en quatre quartiers et prépare pour chacun d'eux un tableau dans lequel seront consignés les noms anciens des rues, les noms nouveaux et les motifs du maintien ou du changement de certains noms.

Elle s'est attachée à donner aux rues des noms tirés des édifices voisins ou des noms historiques. Elle a supprimé les noms ridicules, surannés et peu convenables; elle a aussi écarté les noms qui pourraient donner lieu à des discussions morales, politiques ou religieuses.

La Société approuve le travail déjà fait, et engage la commission à le terminer dans le même sens le plus tôt possible.

M. Malinowski lit un travail sur l'emplacement qu'occupait le collège de Rodez et sur celui qui fut transféré le collège St-Michel après la suppression de l'Université de Cahors, en 1751.

D'après ses recherches, le collège de Rodez avait sa façade principale sur la rue du Bousquet, et comprenait les maisons appartenant à MM. Libert et Rössignol. Le collège St-Michel fut transféré du lieu où se trouve actuellement le lycée à celui occupé aujourd'hui par l'évêché de Cahors.

Les journaux de Périgueux annoncent la mort, à la maison de force de Cadillac, de la veuve Garrigues, condamnée l'année dernière aux travaux forcés à perpétuité pour avoir empoisonné son mari.

La veuve Garrigues n'était âgée que de cinquante-sept ans.

— Qu'importe !
— C'est tenter Dieu.

— Il faut que je parle.
— La tempête se calma cette nuit, vous partirez demain dès l'aube.

— C'est impossible.
— Attendez au moins quelques heures.

— Et la mort attendra-t-elle ? fit le mystérieux personnage en levant les yeux au ciel.

Il y eut un silence.

Cependant l'aubergiste ne se tint pas pour battu, et, soit qu'il voulût retenir le voyageur, et, soit qu'il fût poussé par un intérêt réel, il crut devoir insister :

— Voyons, monsieur le comte, dit-il, laissez-vous persuader. Regardez ! vous n'avez pas fait dix pas que vous serez trempé jusqu'au os ; la pluie est froide et il n'est pas sain de la recevoir. Puis il fait un vent à déraciner les chênes les plus forts. Ne craignez-vous pas quelque accident ?

— Je ne crains que d'arriver trop tard, répliqua le comte. Il y a dix ans que je ne l'ai vu, dix ans qu'il m'appelle, et si je n'étais là pour recevoir son dernier soupir, il me maudirait peut-être. Adieu, mon bon André, merci de ton insistance et que le ciel me garde !

— Bon voyage alors, monsieur le comte, répondit celui que le voyageur

Le tribunal correctionnel d'Angers a rendu samedi son jugement dans le procès intenté au *Courrier d'Angers*, journal bonapartiste, pour un article intitulé : le *Procès Cassagnac*.

M. Monselet, gérant du *Courrier*, a été condamné à 50 fr. d'amende, et M. de la Garde (Henri), rédacteur en chef, à 800 fr. Les deux prévenus sont en outre solidairement condamnés aux dépens et à l'insertion du jugement dans la première page du journal.

L'affaire d'Antier, l'assassin du préfet de la Drôme, qui devait venir à l'audience du 8 mai, devant la cour d'assises de Valence, est renvoyée à la session de juillet.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 mai.

Naissances.

Guiraudet, Marie, aux Ramonets. Maire, Lucien, Place Nationale. Gagnayre, Louis, faub. Labarre. Bruel, Pierre, rue Nationale. Aymeric, Jules, rue St-Géry.

Mariages.

Delpech, Joseph et Buffant, Madeleine. Deloncle, Henri et Guetron, Anne. Bénéch, Jean et Sahut, Lilé.

Décès.

Carrières, Fannie, 74 ans, rue Bousquet. Mignot, Pierre, 92 ans, au Payrat. Lourmet, Hippolyte, 44 ans, rue Darnis. Deneux, Auguste, 26 ans, Place Nationale. Roulet, Raymond, 38 ans, B. Nord. Labro, Louise, 63 ans, Hospice. Sembel, Michel, 82 ans, rue de la Préfect.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

Table with 3 columns: JOURS, DIMANCHES, FOIRES. Rows for days 13 to 19.

Lunaisons du mois de Mai.

D. Q. le 5, à 11 h. 28 du matin. N. L. le 13, à 5 h. 39 du matin. P. Q. le 20, à 1 h. 6 du matin. P. L. le 27, à 4 h. 14 du matin. Les jours croissent de 1 h. 48 m.

AVIS. — Le sieur SIRIEYS Cyprien, limonadier à Cabrerets, et entrepreneur de voitures, a l'honneur de prévenir le Public qu'il se refuse de payer à partir d'aujourd'hui, samedi 12 mai 1877, les dettes de toutes sortes que pourrait contracter son épouse Justine Sirieys, née Salesses. Pour la chronique locale, A. Layton.

venait d'appeler André, je ne vous fais plus qu'une recommandation...

— Laquelle ?
— C'est de revenir au plutôt.

Le comte sourit, tendit la main à l'aubergiste qui la serra avec effusion.

— A bientôt, mon ami, ajouta l'étranger, et pendant mon absence veille à ce que rien ne s'égaré des objets que j'ai laissés dans ma chambre.

En disant ces mots il gagna la rue.

Un cheval piaffait depuis quelque temps à la porte de l'auberge, il le monta rapidement, et faisant un dernier geste d'adieu à André, il s'éloigna en toute hâte et comme emporté dans le tourbillon de la tempête.

Ceux qui l'eussent vu à cette heure l'auraient pris volontiers pour le fantastique héros de quelque légende allemande.

Le cheval allait courbant la tête et baissant l'oreille sous le froid torrent qui tombait des nuages, parfois son pied glissait sur le pavé et sa marche était déconcertée par une brusque attaque de l'aquilon.

Alors les vêtements alourdis du cavalier agitaient leurs plis ruisselants, et l'homme chancelant sur ses étriers se raffermissait sur la selle.

C'est au milieu des désordres de l'atmosphère qu'il traversa le faubourg Saint-Marceau, atteignant les boulevards exté-

DERNIÈRES NOUVELLES

La Roumanie a déclaré la guerre à son tour à la Turquie.

Les Russes ont fait quelques tentatives pour passer le Danube, mais sans succès.

Des bruits de grands combats en Asie-Mineure ne cessent de courir; mais ils ne sont pas plus sérieux en ce moment qu'aparavant. Tout ce qui paraît vrai, c'est que les Russes mettent en ligne de ce côté, une armée formidable, et qu'ils gagnent du terrain.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 12 mai, 10 h., 5 m. mat.

La discussion commencée lundi à la Chambre des communes sur la question d'Orient n'est pas encore terminée.

La nuit dernière, à Braïla, sur les bords du Danube, l'artillerie russe a fait sauter le plus grand des bâtiments turcs. Deux cents soldats et l'équipage noyés.

Paris, 12 mai, 11 h. 30, mat.

M. Leblond, au nom de la réunion des trois ganches, a présenté hier, une proposition à la Chambre des députés, pour assurer la dignité parlementaire et le bon ordre des travaux.

La proposition demande le rétablissement des anciennes mesures disciplinaires, c'est-à-dire le titre 4 de l'ancien règlement qui édicte des pénalités pécuniaires et la censure avec affichage aux frais du député, dans toute la circonscription où il a été élu.

M. Cazeaux a déposé, à son tour, une autre proposition de modification au règlement investissant le président du droit d'appliquer seul les mesures disciplinaires.

L'urgence a été votée.

On assure que le Journal officiel publiera demain un mouvement administratif.

Bourse de Paris

Cours du 12 Mai. Rente 3 p. %..... 67.65 4 1/2 p. %..... 97.00 5 p. %..... 102.65

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 11 Mai, CLOTURE précédente. Rows for Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. %.

rieurs et se dirigea enfin vers le vallon de la Bièvre.

Sur la rive droite de la rivière de ce nom, à environ 4 kilom. de Paris, s'élevait à cette époque une magnifique habitation champêtre.

Un vaste jardin anglais, ornée de pièces d'eau, de monticules en rocaille, de beaux tapis de verdure, de châlets, de berceaux frais et solitaires, entourait des bâtiments simples et élégants, construits en briques rouges, dans le style Louis XIII, qui commençait à prendre faveur et qui fournit de nos jours tant de gracieux monuments.

On arrivait à cette maison par une belle allée, plantée de chaque côté de grands marronniers. Derrière la grille s'étendait, dans une cour demi-circulaire, une vaste pelouse bordée à droite et à gauche d'un chemin sablé qui conduisait à un double perron en fer à cheval. Dans l'enfouissement du perron, au lieu du Fanne fluteur classique, s'élevait sur un beau cippe de marbre des Pyrénées un joli bronze de demi-grandeur représentant un voyageur qui se repose, son chien accroupi autour de ses pieds.

C'était là le symbole de cette demeure, doux et frais asile, charmante halte d'été après les fatigues d'hiver.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

12 mai 1877. (1)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACONE.

Prologue.

AU BORD DE LA BIÈVRE

La soirée du 25 décembre 1835 fut marquée par un ouragan dont le souvenir est resté dans la mémoire de tous les Parisiens.

Le vent s'engouffrait dans les rues avec des bruits lugubres; les passants couraient de toutes parts en cherchant un abri; les voitures inondées de pluie, assaillies par le souffle puissant de la tempête, gagnaient au plus vite le but de leur course.

Tout s'ébranlait sous l'action violente de l'ouragan, les toitures des maisons, les arbres des boulevards, les hautes cheminées... et des flancs de nuages dé-

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 853^e livraison. (12 mai 1877). — Texte : Voyage dans la région du Titicaca et dans les vallées de l'est du Bas-Pérou, par M. Paul Marcey. Texte et dessins inédits de Riou, d'après M. Marcey. — Quatorze dessins.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 232^e livraison (12 mai 1877). — TEXTE : Le château de la Pétaudière, par Madame la vicomtesse de Piray, née de Ségur. — L'oiseau-mouche, par Jeanne du Plessis. — La phosphorescence de la mer, par H. Norval. — Les conséquences d'une réverie, par Louise Mussat. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin. — A travers la France : Josselin, par A. Saint-Paul.

Dessins : A. Marie, Mesnel, de Neuville, Castelli et Dosso.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Gouvernement Egyptien.

En conformité des avis précédemment publiés par le représentant à Paris du Gouvernement Egyptien le Comptoir d'Escompte de Paris fait savoir que le coupon dit « intercalaire » représentant les intérêts arriérés sur les obligations des Chemins de fer Egyptiens et du port d'Alexandrie, pour la période du 15 juillet au 15 octobre 1876, soit 6 fr. 25 par obligation, sera payé au Comptoir d'Escompte de Paris et à son agence de Londres, à partir du 11 mai courant.

Conversion Egyptienne.

Les porteurs de la Dette d'Egypte consolidée (Emprunts 1862, 1868,

1873) qui ont effectué des dépôts, en anciennes obligations, en vue de prendre part à la répartition du 5 % privilégié, (Chemins de fer Egyptiens et Port d'Alexandrie) non réclamé par les ayant droit et devenu disponible en conformité du précédent avis publié le 23 mars dernier, sont informés qu'il leur sera attribué 2.77 % sur le montant des obligations de l'ancienne dette consolidée présentée par eux à la conversion, en temps que ce prorata ne dépassera pas le nombre d'obligations anciennes déposées en garantie.

La remise des Titres s'effectuera aux guichets où les dépôts spéciaux ont eu lieu, à partir du 16 mai courant.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdo-

madaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte, Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant
c. CONSTIPATION et Hémorroïdes
Ph^o 25, r. Grammont, Paris.—B^o 2,50. Poste 2.75
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE JUGEMENT

portant séparation de Biens

Par Jugement du tribunal civil de Cahors, en date du premier mai courant, Julie Colonges, épouse de Jean-Baptiste Couderc, sans profession, demeurant et domiciliée dans la commune de Laramière, a été séparée de biens d'avec ledit Couderc, son mari, propriétaire, domicilié de ladite commune.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le onze mai mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : DELBREIL.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

50 LIVRAISONS A 10 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

CINQ-MARS

10 SÉRIES A 50 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

OU

Une conjuration sous Louis XIII

PAR

ALFRED DE VIGNY

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulevard des Italiens, 45, à la LIBRAIRIE N^o 1

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence, sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. pour les Départements... 4 fr.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES

VIN CHASSAING

BI-DIGESTIF DE LA DIASTASE

PEPSINE ET A LA DIASTASE

Agents naturels et indispensables de la DIGESTION

12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, Perte de l'appétit, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOÛSSEMENTS.

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

Emile ESCUDIÉ,

Sellier Carrossier

Galerie Fontenille, Cahors.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

4^e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE et DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit.

Recettes des ch. de fer. Corfr. réponse étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des abonnés. Renseignements. Correspondance des abonnés. Remarques.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

4 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.



M. BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhaou, à côté de la Gare ; à M. Delpérier, M^e de meubles ; à MM^es Lugan et Delport, notaires.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échange et location.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	10 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 1 8 fr.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 6 FRANCS

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.